

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 juillet 2026

Le Gouvernement met en place un guichet exceptionnel d'aide à l'achat d'engrais azotés simples pour soutenir les agriculteurs face à la hausse des coûts de production

Face au renchérissement exceptionnel des prix des engrais azotés observé depuis le début de la crise au Moyen-Orient, la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, Annie Genevard, annonce la mise en place d'un guichet exceptionnel d'aide destiné aux exploitations agricoles afin de préserver leur trésorerie, soutenir leur activité et sécuriser la production agricole pour la campagne 2026/2027.

Cette mesure répond à la forte hausse des coûts de fertilisation, qui pèse sur de nombreuses exploitations et fragilise particulièrement celles dont les charges liées aux engrais représentent une part importante des coûts de production.

Le dispositif repose sur deux niveaux de soutien, destinés à soutenir les exploitations agricoles, et notamment les plus exposées aux surcoûts :

- Une **aide à 70 euros** par tonne d'engrais azotés destinée aux exploitations les plus exposées à la hausse des coûts des engrais azotés ;
- Une **aide à 50 euros** par tonne d'engrais azotés pour les autres exploitations éligibles.

La période d'éligibilité des achats d'engrais est du 1^{er} juin au 30 septembre 2026. Un plancher d'aide de 750€ par exploitation sera appliqué. Les demandes sont à déposer sur le site de FranceAgriMer. Un point d'étape sera réalisé le 1^{er} octobre, afin d'adapter le dispositif au regard de l'évolution des cours des engrais.

Dans un contexte économique particulièrement tendu, le Gouvernement renforce ainsi son soutien de manière graduée et ciblée, dans le prolongement des autres aides de crise mises en place jusqu'à présent :

- Une prise en charge exceptionnelle des cotisations sociales à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour les exploitations fragiles, pour un montant de 20 millions d'euros.
- Le renoncement, par l'État, à la perception de tout droit d'accise sur le gazole non routier (GNR) pour le mois d'avril, pour un montant de 14 millions d'euros ;
- Le prise en charge à hauteur de 15 centimes par litre le GNR pour les mois de mai à août, pour un montant de 212 millions d'euros ;
- Des prêts de court-terme exceptionnels encadrés par BPI France, dits « prêts carburant », pour amortir la hausse des prix de l'énergie ;
- Un report de cotisations sociales, sans frais ni majoration, et un étalement des échéances fiscales, à la demande des exploitants ;

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'agriculture,
de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

« Les agriculteurs ne doivent pas être laissés seuls face à l'envolée du coût des engrais azotés. Avec ce dispositif exceptionnel, nous apportons une réponse concrète aux exploitations agricoles, notamment les plus touchées, afin de préserver leur trésorerie, leur capacité à produire et, au-delà, notre souveraineté alimentaire. Je resterai pleinement mobilisée pour défendre les intérêts de nos agriculteurs et leur donner les moyens de faire face à cette hausse exceptionnelle de leurs charges. »

Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire